

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS197

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 12 BIS E

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de la création de zones franches médicales dans lesquelles médecins spécialistes et généralistes sont exonérés de cotisations.